

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annances, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Août 1873.

## Bulletin politique.

## NOS CONSULS.

Le bruit avait couru, il y a quelque temps, qu'un projet était à l'étude, qui tendait à placer les consuls sous la direction du ministère du commerce. Il paraît que ce projet a en effet existé, mais l'opposition de M. le ministre des affaires étrangères en a amené le rejet.

On ne peut que se féliciter de ce résultat. Les consuls ne sauraient relever logiquement que du département des relations extérieures, et nous espérons que les tentatives, cent fois renouvelées, du ministère du commerce, à l'effet de mettre la main sur cette partie du service administratif, demeureront dans l'avenir aussi infructueuses qu'elles l'ont été jusqu'ici.

Sans qu'il soit nécessaire d'aborder les thèses traitées dans les ouvrages relatifs au droit des gens et d'entrer dans les distinctions subtiles dont elles sont remplies, touchant le caractère des fonctions consulaires, il est bien certain que les consuls sont autre chose et beaucoup plus que de simples agents commerciaux ; ils ne sont pas uniquement chargés de rédiger des rapports sur l'état de l'industrie et du commerce de leurs résidences, ils possèdent des attributions multiples, ils sont sans cesse en relations avec les autorités locales, pour la protection des intérêts français ; quelques-uns d'entre eux sont accrédités auprès du pouvoir central, et deviennent ainsi de véritables agents diplomatiques. Ils doivent donc rester sous la dépendance du ministère chargé des relations de la France avec l'étranger, et c'est à bon droit qu'ils y ont été rattachés il y a soixante-dix ans.

Mais n'y a-t-il pas, en laissant subsister à cet égard l'organisation actuelle, un moyen de donner satisfaction au ministère du commerce, qui se plaint justement de l'insuffisance des informations recueillies à son intention par les consuls, et surtout de la lenteur avec laquelle elles lui parviennent ? Nous le croyons, et cette amélioration serait, à notre avis, des plus faciles à réaliser.

Les rapports commerciaux des agents arrivent dans les bureaux de la direction des consulats où ils ne laissent pas de séjourner assez longtemps ; ils y sont analysés, puis transmis en copie, avec l'analyse au ministère du commerce. Temps et travail perdus.

Pourquoi les consuls, qui correspondent directement avec le ministère de la marine, pour certains objets, n'adresseraient-ils pas directement aussi au ministère du commerce leurs dépêches commerciales, sauf à les envoyer en même temps par duplicata aux Affaires étrangères, où l'on a besoin, d'une part, de suivre assidûment les travaux du personnel, afin de pouvoir apprécier son mérite, de l'autre d'être tenu au courant de toutes les questions, quelles qu'elles soient, intéressant les rapports de la France avec le dehors ?

Je prévois une objection. Si cette modeste réforme, qui produirait certainement des fruits excellents, venait à s'accomplir, à quoi s'occuperaient désormais, pendant leur

stage à l'intérieur, les jeunes aspirants-consuls, dont les analyses constituent la besogne principale ?

Ils travailleraient, répondrons-nous, à acquérir les nombreuses connaissances nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs futurs ; il serait, du reste, fort à désirer que la durée du stage dans les bureaux fût sensiblement diminuée, et que les jeunes gens qui se destinent à la carrière consulaire pussent se familiariser avec la pratique du « métier » avant d'avoir à l'exercer.

C'est ce qui n'a pas lieu aujourd'hui ; il s'ensuit que les « élèves consuls » se trouvent tout-à-fait novices quand ils arrivent dans les postes, dont pourtant la gestion leur est confiée quelquefois presque immédiatement, par suite de l'absence ou de la maladie des titulaires. Il y a là des inconvénients sérieux.

D'autres réformes, et de plus importantes, seraient sans doute désirables dans l'organisation du service consulaire, mais il ne faut pas songer à le détacher du ministère des affaires étrangères. L'auteur d'une brochure anonyme publiée l'année dernière, et dont nous sommes loin d'ailleurs d'approuver toutes les conclusions, bien qu'elle émane évidemment d'une personne très-compétente, est, sous ce rapport, complètement d'accord avec nous.

Les consuls « sont d'abord, dit-il, des agents d'un caractère politique en tant qu'accrédités auprès des autorités étrangères, jouissant d'immunités spéciales et ayant des droits de contrôle et de protection à exercer en vertu de lois internationales ; ensuite, toute une partie de leur tâche a essentiellement trait à la politique en raison des renseignements qu'ils ont à fournir au département sur l'état de leur résidence et sur les faits qui s'y produisent, tâche qui prend un caractère particulièrement actif et prédominant dans une bonne moitié des postes consulaires, c'est-à-dire en Levant, en Extrême-Orient et dans une partie de l'Amérique. »

Tels sont, en résumé, les arguments qui ont dû être opposés à la requête du ministère du commerce, et par lesquels se justifie le maintien des consuls sous la dépendance du ministre dont ils relèvent actuellement.

SEBASTIEN LAURENTIE.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la décision ci-après par laquelle M. le Président de la République rappelle les règles en vertu desquelles il est interdit aux municipalités de correspondre directement avec les ministres et recommande aux administrations centrales de laisser sans réponse ou de renvoyer à leurs auteurs les communications qui leur seraient adressées en dehors de la voie hiérarchique :

Rapport de M. le ministre de l'intérieur à M. le Président de la République.

Monsieur le Président,

Un grand nombre de préfets se plaignent de la tendance qu'ont certaines municipalités de s'affranchir des liens de la hiérarchie en s'adressant directement aux différents ministères.

Cet usage abusif, contraire aux principes, loin d'activer la marche des affaires, en retarde la solution, puisque le ministre, qui est saisi en dehors de l'intervention du préfet, est obligé de renvoyer le dossier à la préfecture pour l'instruction ou pour avis.

Un de mes prédécesseurs en avait déjà fait l'observation, et, par une circulaire du

18 septembre 1871, il avait formellement invité les préfets à rappeler les fonctionnaires municipaux de leur département au respect des règles de la subordination administrative.

Cet avertissement n'a pas été partout écouté, et souvent encore les préfets sont tardivement informés que des affaires, quelquefois importantes, ont été engagées à leur insu et portées par les maires des communes intéressées devant le ministre compétent.

Si tous les départements ministériels ne s'imposaient pas comme règle absolue le devoir de renvoyer à leurs auteurs ou de laisser sans réponse les communications qui leur sont ainsi adressées en dehors de la voie hiérarchique, l'autorité des représentants du pouvoir central se trouverait ainsi amoindrie au grand préjudice de l'influence gouvernementale.

Il me paraît donc indispensable d'appeler sur ce point l'attention des différentes administrations publiques et de leur recommander de s'abstenir rigoureusement de toute correspondance directe avec les fonctionnaires municipaux.

Il importe également que les administrations qui ont, dans les départements, des agents placés sous l'autorité des préfets, donnent à ces agents l'ordre exprès de se tenir constamment en rapport avec le préfet et de ne pas traiter en dehors de lui les affaires qui concernent leur service.

L'observation de ces règles de convenance et de bonne administration est plus que jamais nécessaire aujourd'hui ; j'ai en conséquence l'honneur de vous proposer, monsieur le Président, d'approuver le présent rapport qui sera transmis en votre nom à tous les départements ministériels, chaque ministre demeurant chargé d'adresser des instructions conformes aux fonctionnaires placés sous ses ordres.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de l'intérieur,  
BEULÉ.

Approuvé :

Le Président de la République,  
Signé : MARECHAL DE MAC-MAHON,  
duc de Magenta.

M. JULES SIMON

EST-IL DE L'INTERNATIONALE ?

On lit dans Paris-Journal :

On se souvient que, dans la séance du 26, M. Jules Simon étant à la tribune et rappelant qu'il avait fait pendant deux ans partie du gouvernement, fut interrompu par un *hélas* si bien en situation que les rires éclatèrent de toutes parts. L'auteur de cette exclamation ne voulut point se nommer pendant la séance. M. de la Borderie écrit aujourd'hui à la *Gazette de France* que c'est lui qui a poussé l'exclamation dont il s'agit, et il la justifie ainsi :

« Il s'adressait uniquement, mais formellement, à son rôle public comme ministre, comme politique, comme écrivain.

« Il n'y a pas bien longtemps, après tout, que M. Jules Simon disait à la tribune du Corps législatif : Je demanderai sans ambages le droit « d'outrager une religion. » (J. Simon, la *Politique radicale*, p. 152.)

« Il n'y a pas longtemps que nous l'avons vu le champion le plus ardent de la sépara-

tion de l'Eglise et de l'Etat. (*Ibid. Discours sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat*) Il n'y a pas longtemps qu'il a écrit : « Point de salaire du clergé, point d'alliance avec Rome, point de concordat ! » — Puis, avec ces sentiments, il est devenu, il est resté plus de deux ans ministre des cultes, défendant le budget des cultes, le chapitre de Saint-Denis, nommant des évêques, des archevêques, leur demandant des prières publiques, etc.

« N'est-ce pas là déjà — pour la France comme pour M. Jules Simon — un fait bien triste et qui vaut bien un *hélas* ! Mais ce n'est pas tout. »

M. de la Borderie rappelle ensuite l'adhésion de M. Jules Simon à l'Internationale, sa propagande socialiste, sa campagne contre l'armée, toutes les théories désorganisatrices enfin que M. Jules Simon a professées, et qui ne justifient que trop les méfiances du parti conservateur à son égard. M. de la Borderie dit en terminant sa lettre :

« Puisque cet *hélas* ! était intempestif, je le regrette. Puisque M. Simon a pu s'en blesser, je le retire même volontiers.

« Ce que je ne puis retirer, ce que je maintiens énergiquement, c'est le sentiment qui l'a inspiré et qui — j'en suis bien certain — ni en dedans ni en dehors de l'Assemblée, ne saurait être désavoué par un seul conservateur. »

M. de la Borderie est bien bon de regretter autant son *Hélas* !

Cet *Hélas* ! avait du bon. Il n'était peut-être point d'un parlementarisme irréprochable, mais il était d'une logique irréfutable. A la place de M. de la Borderie, nous aurions, séance tenante, revendiqué la paternité de notre *Hélas* ! et nous nous gardions de faire à J. Simon l'honneur de tant le regretter aujourd'hui.

On lit dans le Soir :

M. Jules Simon, ayant lu dans nos colonnes la lettre de M. de la Borderie, que nous avons reproduite hier d'après la *Gazette de France*, nous communique la réponse suivante, qu'il adresse à M. de la Borderie :

« Monsieur,

« Vous n'avez pas répondu lorsqu'en séance publique je vous ai, comme vous le dites, sommé de vous lever. Vous vouliez éviter une scène. C'est bien de vouloir l'éviter. C'est mal de la provoquer. C'est étrange, après l'avoir provoqué, de la craindre.

« Vous citez plusieurs phrases de moi, extraites de mon livre la *Politique radicale* et de mes discours au Corps-Législatif. Je n'ai rien à rétracter, ni de mon livre, ni de mes discours. Je prie ceux qui les jugeraient d'après l'opinion de M. de la Borderie de suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'ils aient lu eux-mêmes.

« Quant à cette calomnie inepte de mon affiliation à l'Internationale, je n'ai jamais pensé qu'il fût utile de la relever, parce que je n'ai jamais pensé qu'aucune personne de bon sens et de bonne foi pût y ajouter la moindre créance. On me l'a fait connaître quand j'ai déposé devant la commission d'enquête. J'ai expliqué là qu'il s'agissait d'une somme de 10 ou 20 francs que j'avais donnée pour une réunion tenue à Bruxelles par des ouvriers qui désiraient étudier l'économie politique.

« Il paraît que cette réunion a été suivie d'autres, et qu'enfin il en est sorti plus tard l'association politique appelée l'Internatio-



nale, dont vous me croyez responsable. Si vous le croyez réellement, monsieur, je ne puis dire qu'une chose, c'est que je vous plains.

» Agréer, monsieur, mes civilités.

» JULES SIMON. »

La façon dont M. Jules Simon se défend d'avoir jamais fait partie de l'Internationale, nous rappelle la manière dont le père du *Bourgeois gentilhomme* n'était pas marchand de draps.

« — Lui, marchand ! c'est pure médiocrance, il ne l'a jamais été. Tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant, fort officieux, et, comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et en donnait à ses amis pour de l'argent. »

C'est ainsi que M. Jourdain père ne fut jamais marchand de draps.

C'est ainsi que M. Jules Simon ne fit jamais partie de l'Internationale.

On lit dans le *Bien public* :

« Dans plusieurs correspondances de journaux de province, qui parlent de Paris, il a été affirmé à diverses reprises que M. Thiers faisait décacheter tous les jours 1,200 à 1,500 lettres par M. Rampont, directeur général des postes. Cette première assertion, ayant été réfutée par l'administration, a été en partie retirée; mais on a continué à soutenir que M. Thiers faisait enlever les lettres « par la police au moment où elles sortaient des mains des postiers. »

» Nous sommes autorisés à opposer une dénégation absolue à ces bruits odieux, qui sont dénués de tout fondement. »

L'Assemblée nationale reproduit cette note et répond :

« Nous ne nous sommes point associés à l'accusation qui indigné si profondément le *Bien public*, et il n'est pas venu à notre pensée de reprocher à M. Thiers d'avoir maintenu, sous une forme ou sous une autre, le cabinet noir des régimes précédents. En somme, l'eût-il maintenu, il n'eût fait qu'imiter M. Gambetta qui, à Bordeaux, autorisait son grand prévôt à saisir et ouvrir toutes lettres paraissant suspects. »

» Mais cependant il y a des faits. Nous connaissons des personnes appartenant à l'un des partis monarchiques, dont les correspondances ont été littéralement interrompues pendant tout le règne de M. Thiers.

» Aucune des lettres adressées par elles à certaines destinations n'y est parvenue. Nous admettons, après les déclarations du *Bien public*, qu'il y a eu là simplement excès de zèle de la part d'un subalterne.

» Ce qui s'expliquerait moins aisément, ce serait l'assertion formelle du *Bulletin de Paris*, qui soutient, ce matin, qu'une lettre de M. le comte de Chambord, adressée à M. de la Rochette, a été détournée vingt-quatre heures de sa destination, et qu'on s'en est servi pour faire réussir des intrigues dont on se souvient encore dans le monde parlementaire. Cela se serait passé vers la fin de février dernier. »

## L'ÉVACUATION.

En quittant la Lorraine française, M. le général de Manteuffel, commandant des troupes d'occupation, a adressé au maire de Nancy une somme de 20,000 fr. pour les hospices de la ville; le maire était assez embarrassé, ne sachant s'il devait accepter ou refuser, lorsque le comte d'Haussonville, président de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, l'a tiré d'embarras, en mettant à sa disposition, par la lettre suivante, une somme égale qu'il pourrait offrir au conseil municipal de Metz :

« Monsieur le maire,

» J'apprends que M. le général comte de Manteuffel, commandant des troupes allemandes qui ont occupé nos contrées, aurait eu l'obligeante attention, avant de les évacuer, d'offrir au conseil municipal de Nancy la somme de 20,000 f., afin de venir en aide aux pauvres de la ville.

» Dans le cas où l'administration de la ville, préoccupée des intérêts de ses concitoyens indigents, croirait devoir accepter ce don, je m'empresse de vous faire savoir que la Société de protection, que j'ai l'honneur

de présider, s'estimera heureuse de mettre immédiatement à votre disposition une somme égale qu'il vous sera possible d'offrir aux membres du conseil municipal élu de la ville de Metz, avec prière de la distribuer comme ils le jugeront convenable aux habitants malheureux de cette ville.

» Je saisis l'occasion pour vous offrir, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués.

» Comte d'HAUSSONVILLE. »

La chaleur ayant causé beaucoup de maladies et même plusieurs décès dans l'armée allemande qui évacue en ce moment le territoire français, les chefs des troupes d'occupation ont reçu l'ordre de prendre des mesures pour que les étapes soient faites autant que possible pendant la nuit.

L'évacuation du territoire continue dans les meilleures conditions. Tout a été évacué jeudi.

Les deux compagnies d'infanterie, parties de Paris, sont entrées le même jour à Nancy.

## Chronique générale.

La mort de M. de Guiraud porte à onze le nombre des sièges actuellement vacants à l'Assemblée :

Aube. — M. Lignier, démissionnaire.

Aude. — MM. Brousses et de Guiraud, décédés.

Finistère. — Comte de Tréveneuc, décédé.

Haute-Garonne. — M. d'Auberjon, décédé.

Loire. — M. Dorian, décédé.

Nièvre. — M. Turigny, élection annulée.

Puy-de-Dôme. — M. Moulin, décédé.

Seine-Inférieure. — M. Vitet, décédé.

Seine-et-Oise. — M. de Jouvencel, décédé.

Guadeloupe. — M. Rollin, démissionnaire.

\*\*

La plupart des députés sont déjà dans leurs départements respectifs.

Le prince Napoléon est, depuis deux jours, au Tréport, avec le colonel Stoffel et M. Raimbaud.

\*\*

Le comité directeur de la gauche républicaine s'est réuni chez M. Jules Simon pour examiner les diverses propositions qui seraient étudiées pendant la prorogation.

Le comité a fixé les jours où il se réunirait aux membres de la commission de permanence, afin d'entendre leurs communications.

Il va sans dire que le comité directeur a été chargé de convoquer la réunion en cas de besoin.

\*\*

Le procès intenté à Courbet par l'administration des Domaines pour sa responsabilité civile à l'occasion de la destruction de la colonne de la place Vendôme a été appelé hier de nouveau devant la 1<sup>re</sup> chambre. Sur la demande de M<sup>e</sup> Lachaud, l'affaire a été renvoyée après les vacances judiciaires, c'est-à-dire jusqu'au mois de novembre.

\*\*

Il ressort d'un arrêt de la cour de cassation que le droit de réponse en matière de presse et en cas de désignation dans un article de journal, autorisé par la loi du 25 mars 1822, dans les limites de la légitime défense, cesse d'être légitime lorsque la réponse est contraire soit aux lois, soit aux bonnes mœurs, soit à l'intérêt d'un tiers, soit à l'honneur du journaliste, et qu'il en est ainsi lorsque l'auteur de la réforme impute clairement un journaliste d'être partisan de la Commune insurrectionnelle, d'exciter les citoyens les uns contre les autres, etc.

\*\*

On se souvient peut-être qu'au mois de mars dernier, un habitant de Strasbourg, M. Laporte, avait été condamné par le conseil de guerre à dix-huit mois de forteresse pour un écrit anonyme intitulé : « De la politique actuelle du *Courrier du Bas Rhin*. »

Le 19 juillet dernier, vers deux heures après midi, M. Laporte a trouvé moyen de

s'échapper de la citadelle de Strasbourg, déguisé, dit-on, en ouvrier, et la police prussienne n'a pu le ressaisir.

Voici le texte de la loi votée par l'Assemblée pour l'église du Sacré-Cœur :

Art. 1<sup>er</sup>. Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris, dans sa lettre du 5 mars 1873, adressée au ministre des cultes. Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera à perpétuité affectée à l'exercice public du culte catholique.

Art. 2. L'emplacement de cet édifice sera déterminé par l'archevêque de Paris, de concert avec le préfet de la Seine, avant l'enquête prescrite par le titre II de la loi du 3 mai 1841.

Art. 3. L'archevêque de Paris, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, est substitué aux droits et obligations de l'administration, conformément à l'article 63 de la loi du 3 mai 1841, et autorisé à acquérir le terrain nécessaire à la construction de l'église et à ses dépendances, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par la voie de l'expropriation.

Art. 4. Il sera procédé aux mesures prescrites par les titres II et suivants de la loi du 3 mai 1841, aussitôt après la promulgation de la présente loi.

D'après divers journaux, voici quelles seraient, contre le maréchal Bazaine, les conclusions de l'acte d'accusation :

« Le maréchal Bazaine est accusé :

1<sup>o</sup> D'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz, dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense ;

2<sup>o</sup> D'avoir, comme chef de l'armée devant Metz, signé en rase campagne une capitulation qui a eu pour résultat de faire déposer les armes à ses troupes, et de n'avoir pas fait, avant de traiter verbalement et par écrit, tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur, crimes prévus par les articles 209 et 210 du Code de justice militaire. »

Les articles du Code de justice militaire ainsi visés sont les suivants :

« Art. 209. — Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, sans engagement, après un avis du conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivait le devoir et l'honneur.

» Art. 210. — Tout général, tout commandant d'une troupe armée qui capitule en rase campagne est puni :

1<sup>o</sup> De la peine de mort avec dégradation militaire, si la capitulation a eu pour résultat de faire poser les armes à sa troupe ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur ;

2<sup>o</sup> De la destitution dans tous les autres cas. »

A l'occasion des pèlerinages de Chartres et de Paray-le-Monial, l'Adresse suivante, revêtue de la signature de plus de cent députés, a été envoyée au souverain Pontife :

« Très-Saint-Père,

» Les députés à l'Assemblée nationale de France réunis il y a quelques jours à Chartres, puis à Paray-le-Monial, et ceux de leurs collègues qui, unis de cœur avec eux, n'ont pu accomplir ces pèlerinages, offrent à Votre Sainteté le témoignage de leur vénération et de leur dévouement.

» Profondément émus des maux de notre patrie et des douleurs de l'Eglise, nous espérons fermement que Dieu se laissera toucher par vos prières, Très-Saint-Père, et par celles qui s'élèvent à lui en ce moment de tous les points du monde catholique, et surtout de la France.

» Nous n'avons pas de plus ardent désir que celui du triomphe de l'Eglise de Jésus-Christ, et notre patriotisme, d'accord avec les enseignements de l'histoire, nous inspire cet espoir que l'Eglise et la France, sa fille aînée, recouvreront ensemble et l'une par

l'autre la prospérité, la paix, la grandeur et la liberté.

» Comment désespérer au moment où nous nous sentons entraînés par cet admirable et irrésistible élan qui pousse le peuple de France vers les santuaires où il plaie à Dieu de manifester sa miséricorde et sa toute-puissance.

» Non, le salut ne sera pas refusé à cette nation si cruellement éprouvée et qui, éclairée enfin sur la cause de ses malheurs, revient à la vérité méconnue et se jette suppliante aux pieds de Celui qui relève, quand il lui plaît, les nations humiliées et vaincues.

» Daignez bénir, Très-Saint-Père, ces pieuses manifestations et ces heureux retours. Bénissez nos résolutions et nos travaux.

» Nous croyons tout ce que vous croyez; nous acceptons avec la plus entière soumission les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ et nous ne saurions avoir de joie plus grande que celle de mettre à vos pieds nos cœurs de catholiques fidèles, et de nous dire, avec le respect le plus profond,

» De Votre Sainteté,

» Les fils dévoués. »

## Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

On mande de Dresde, 30 juillet :

Le *Journal de Dresde* publie un bulletin de la santé du roi de Saxe portant que, malgré l'amélioration notable survenue la semaine dernière dans l'état asthmatique de l'auguste malade, les forces ont, depuis hier soir, sous l'influence de la grande chaleur, diminué dans une proportion inquiétante.

Une pétition, au bas de laquelle on peut lire les plus grands noms de l'aristocratie bavaroise, a été adressée au roi Louis II pour protester contre la loi de l'empire qui proscribit les jésuites et toutes les associations religieuses qui passent pour leur être affiliées. Les signataires qualifient, avec raison, cette loi d'arbitraire; ils affirment qu'elle est inique et qu'elle ne peut obliger en conscience ni les gouvernements, ni les fidèles. Ils demandent que le roi s'oppose, dans le conseil fédéral, à son exécution.

C'est sans doute pour répondre à cette évolution significative des esprits dans l'Allemagne du Sud que l'on parle à Berlin de donner une place dans le cabinet prussien au prince Louis de Hohenlohe, en qualité de ministre des affaires étrangères. On a pas oublié le triste rôle joué par ce personnage politique dans les affaires allemandes. Dévoué à l'unité germanique, il lui a constamment sacrifié l'autonomie de son pays, la Bavière, et les intérêts du catholicisme, dont son frère le cardinal était cependant le défenseur obligé. En fomentant la rébellion contre l'Eglise, il essayait de disloquer le faisceau des forces conservatrices et particularistes. Son zèle trouverait aujourd'hui une récompense méritée dans le poste qu'on veut lui donner, mais il est douteux que les patriotes bava-rois considèrent ce fait comme une avance qui les porte à montrer plus de docilité envers la politique de Berlin.

ESPAGNE.

L'un des premiers soins de M. Salmeron, parvenu au pouvoir, fut de réunir en conseil les généraux alors présents à Madrid et de provoquer l'avis de chacun d'eux sur les moyens à employer pour vaincre les difficultés de la situation.

Voici, d'après la *Epoca*, à titre de renseignement historique, un résumé de ce qui se passa dans cette sorte de conciliabule :

« Le capitaine général de l'armée, marquis del Duero, prit le premier la parole en réponse à l'appel du successeur de M. Pi y Margall. Il dit que l'Espagne se retrouvait dans la seconde période de la guerre de sept ans sans avoir ni les ressources, ni l'enthousiasme, ni l'union qui existaient alors; que l'important, selon lui, était de défendre la ligne de l'Ebre, afin d'éviter l'invasion des provinces du centre; et que, à l'égard de la Catalogne, indépendamment de la réorganisation de l'armée, il y avait nécessité d'accumuler de grandes masses de cavalerie dans



les plaines de Lerida et de Urgel. La réorganisation de l'artillerie sur ses anciennes bases fut l'un des points sur lesquels il insista avec le plus de force.

» Le général Marchessi parla ensuite avec une franchise remarquable. Il dit que, pour tout gouvernement, la force morale n'était pas moins nécessaire que la force matérielle, et que l'administration actuelle manquant de la première de ces forces, elle ne pouvait pas la communiquer à ses subordonnés et les pousser à des entreprises énergiques.

» Le comte de Valmaseda dit qu'aux yeux de tout le monde la réorganisation de l'armée était l'objet essentiel, mais que ce but lui paraissait difficile à atteindre quand il voyait tous les jours récompenser ces mêmes officiers que leur mauvaise conduite ou leurs délits l'avaient obligé d'expulser de l'île de Cuba.

» Le général Jovellar prononça un long et intéressant discours. Ayant insisté sur l'obligation absolue où l'on est de rendre au corps de l'artillerie ses anciens officiers, il n'eut pas de peine à démontrer tout ce que le système des corps francs et des volontaires a de faux et de dangereux.

» Le général Orive opina en faveur du rétablissement de l'ancien corps d'artillerie, mais avec certaines restrictions.

» Le général Quesada ne dissimula pas que l'augmentation projetée de la garde civile ne servirait qu'à amener la ruine complète de ce corps.

» Quant à la réorganisation de l'artillerie, il fut explicite au possible : il pense qu'il faut sortir des équivoques et fortifier l'autorité par tous les moyens possibles. Il veut des officiers qui soient des officiers. L'état déplorable de Cuba appela également son attention : Si le drapeau espagnol cesse de flotter sur le fort du Moro un seul jour, c'en sera fait de la reine des Antilles. En ce qui regarde l'augmentation de solde accordée aux troupes, il y voit simplement la cause d'une dissolution conduisant à la mort.

» Le général Bassols combattit brièvement les moyens termes proposés par le général Orive, et demanda que l'artillerie fût commandée par ses anciens officiers.

» Le général Moriones se rallia à l'opinion émise par le marquis del Duero, relativement aux provinces du Nord. Parlant de l'artillerie, il avoua préférer deux pièces d'artillerie placées sous les ordres des anciens officiers à sept commandées par les nouveaux officiers.

» Le général Izquierdo se montra prodigieux de protestations envers le gouvernement, auquel il offrit son épée, tout en insistant sur la nécessité d'avoir une armée disciplinée et soumise à la loi.

» Le général Makenna observa que tous les bons desirs en faveur de la discipline étaient réduits à néant par le fait que des lieutenants d'il y a deux mois sont aujourd'hui officiers supérieurs.

» Le marquis de la Havane fit ensuite le résumé des opinions émises pendant la conférence. »

Les conservateurs révolutionnaires avaient attaché de grandes espérances à ce congrès militaire : ils se flattaient de voir les généraux de l'Union libérale épouser la cause de l'exécutif, accepter des commandements et rendre à l'armée quelque peu de son ancienne discipline; mais ils s'étaient trompés, comme ils se trompent et se tromperont toujours!

Seuls, parmi les assistants à la réunion dont nous venons de parler, les généraux Mackenna et Turon se sont vu confier des postes effectifs.

Seulement, à peine le premier a-t-il vu son nom dans la *Gazette officielle* qu'il s'est trouvé malade et partant incapable d'accepter; le second a soulevé des objections qui équivalent à un refus.

Au dire des officiers, les épées de Concha et de Zavala allaient briller au soleil de la fédération; mais jusqu'à présent il n'en est rien, elles restent prudemment au fourreau.

Toutes les mesures pompeusement annoncées par le Salmeron, afin de restaurer l'ordre dans la péninsule, ont le destin de la sirène : elles finissent simplement en queue de poisson! Témoin encore son fameux projet des deux bataillons d'officiers. Il fallait être Salmeron pour s'imaginer qu'il est possible de former un corps compact, un corps animé d'un même esprit avec des hommes d'âges et de grades si différents.

Des armes et des munitions ont été espé-

diées par le gouvernement de Madrid à destination de la garnison de Puycerda. Elles ont été débarquées à Port-Vendres, et de là amenées par chemin de fer en gare à Perpignan. Il s'agissait de leur faire traverser le territoire français par la ligne ferrée jusqu'à Prades, et de là sur essieux jusqu'à la forteresse espagnole, située à deux ou trois minutes de la frontière. Pour cela, il fallait une autorisation au moins tacite de notre gouvernement.

Nous ne savons si elle a été donnée, et, jusqu'à plus ample informé, nous reproduisons simplement cette dépêche de l'Agence Havas :

« Perpignan, 31 juillet, 7 h. 15, matin.

» Les armes et munitions, à destination de Puycerda, sont arrivées hier à Perpignan, et ont continué leur route malgré l'opposition et les protestations du journal le *Roussillon* et du *Drapeau français*. »

*Dernière heure.* — D'après une dépêche de Bayonne, Durango a été évacué dimanche par sa garnison et occupé aussitôt par les carlistes.

Une action serait imminente près de Pamplune entre le gros de l'armée royale commandée par don Carlos en personne et les troupes sorties de cette place.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Encore une victime de la Loire.

Jeudi dernier, un jeune garçon de 14 ans, Auguste Hervé, de Gennes, s'est noyé dans la Loire en prenant un bain.

Cet enfant était accompagné d'un ouvrier de son père, lequel leur avait désigné l'endroit pour se mettre à l'eau et indiqué les limites qu'ils ne devaient pas franchir.

Malheureusement, Auguste Hervé ne tint pas compte de ces observations, et bientôt il perdit pied et disparut.

Le gendarme Cantier, témoin de l'événement, courut à son secours, ainsi que MM. Huet, négociant, et Malbois, facteur à Gennes. Ils montèrent une frêle embarcation et se dirigèrent vers l'enfant; tout-à-coup, le fond du bateau céda sous leur poids, et tous les trois se débattirent dans l'eau.

MM. Huet et Malbois, bons nageurs, purent regagner le rivage. Quant au gendarme Cantier, il saisit une planche du bateau et se laissa aller au courant, qui l'amena au bas d'une pile du pont, où il prit pied. Le sieur Gaignard, pêcheur, se dirigea vers lui et le ramena dans son bateau.

Tout espoir de sauver le jeune Hervé était perdu. Les recherches ont bien été reprises aussitôt, mais sans résultat. Ce n'est que vendredi que des pêcheurs ont retiré son cadavre, à 300 mètres en aval du pont des Roisiers.

## CONCOURS

**Du Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur.**

*Aux exploitations agricoles de ces deux cantons, réunissant la plus forte proportion du meilleur bétail, en rapport avec la contenance de l'exploitation :*

Les propriétaires, cultivateurs ou fermiers du canton sud de l'arrondissement de Saumur et du canton de Montreuil-Bellay seulement, sont prévenus qu'à l'occasion du Concours agricole de 1873, les primes ci-après seront décernées :

SAVOIR :

Une première prime de 400 francs et une médaille de vermeil ;

Une seconde prime de 50 francs et une médaille d'argent.

*Aux cultures de vignes faites à la charrue :*

Une première prime de 50 francs et une médaille de vermeil ;

Une seconde prime de 40 francs et une médaille d'argent ;

Une troisième prime de 35 francs ;

Une quatrième prime de 25 francs.

Les concurrents devront faire connaître, par écrit, à la Mairie du Coudray, d'ici au 1<sup>er</sup> août prochain, leurs nom, prénoms et demeure, à l'adresse de M. DU BAUT, président, ou de M. DELAGE, secrétaire du Comice agricole.

Ceux des concurrents qui ont déjà obtenu des primes pour les causes ci-dessus énon-

cées ne pourront concourir que pour des primes supérieures.

*Le Président du Comice,*  
DU BAUT.

Le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur aura lieu, cette année, le dimanche 14 septembre, à Montreuil-Bellay, près du Mail.

Dans sa dernière séance, la Société hippique a décidé la création de concours régionaux dans les départements. On n'admettra à chacun de ces concours que les chevaux nés et élevés dans sa circonscription.

La Société espère que l'Etat, les départements et les sociétés locales lui viendront en aide pour offrir de sérieux encouragements aux éleveurs dans les régions où l'élevage du cheval a besoin d'être développé.

L'ouverture de la ligne de Chinon à Thouars aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, le 11 août prochain; voici les noms des stations desservies par cette ligne de Chinon aux Sables-d'Olonne :

Chinon, Beuxes, Loudun, Arcay, Pas-de-Jeu, Thouars, Coulonges-Thouarsais, Noirette, Bressuire, Cerizay, Saint-Mesmin, Pouzauges, Chavagnes, Chantonay, Bournezeau, La Chaise-le-Vicomte, La Roche-sur-Yon, Les Clouseaux, La Motte-Achard, Olonne, Les Sables-d'Olonne.

Le *Republicain d'Indre-et-Loire* cesse de paraître. Voici en quels termes il fait ses adieux à ses lecteurs :

« Nous avons espéré prolonger jusqu'à la libération du territoire les sacrifices que nous nous étions imposés pour faire vivre le *Republicain d'Indre-et-Loire*, parce que nous croyions que ce grand événement serait le signal de la dissolution de l'Assemblée et serait bientôt suivi d'élections générales, qui assureraient, par des VOIES LEGALES, le triomphe définitif et l'établissement de la République.

» La continuation de l'équivoque et du provisoire, les manœuvres réussies de la réaction monarchique, l'ajournement indéfini de la dissolution et des élections générales, les théories arbitraires du gouvernement qui proclament l'Assemblée SOUVERAINE ABSOLUE et méconnaissent la réelle souveraineté du pays et du suffrage universel, éloignent de plus en plus la solution pacifique et légale que nous avons quelque raison de croire prochaine, il y a un an; et c'est précisément au moment où le parti républicain aurait le plus grand besoin de grouper toutes ses forces, de conserver tous ses organes que, comme un trop grand nombre de feuilles de province, nous nous voyons contraints de nous taire, la parole et la publicité de nos opinions et de nos doctrines nous obligeant à des sacrifices trop lourds et désormais au-dessus de nos forces. »

La feuille, à son dernier soupir, avoue qu'elle ne peut en vouloir à la réaction monarchique, mais elle confesse que l'idée républicaine a peu prospéré dans la Touraine.

Voici les dernières paroles du moribond :

« Ce qui nous afflige, c'est que dans notre département comme dans un certain nombre d'autres, qui ne font que naître à la vie publique, le parti républicain ne tienne guère compte des dévouements obscurs qui travaillent, sans autre espoir que les sarcasmes et la haine des uns et l'indifférence des autres, à élargir son domaine et à grossir ses rangs dans l'intérêt de la République. Lui aussi a ce défaut si français de n'attacher de prix qu'aux dévouements faciles et bruyants du lendemain de la victoire, aux dévouements récompensés par des honneurs ou des fonctions.

» Quand la lutte est périlleuse, quand on bataille à l'ombre d'une pauvre et mince feuille quotidienne, quand on y tient haut le drapeau républicain assailli par la réaction, non-seulement on ne rencontre plus alentour cette foule qui acclame le succès, mais même ceux qui ont profité de la victoire et ont eu mission d'en recueillir et d'en assurer les fruits.

» Les sacrifices ont leurs limites, surtout quand ils ne sont ni appréciés ni encouragés par le parti même pour lequel on les fait.

» Cependant nous ne disons pas adieu à

ceux qui nous sont restés fidèles et nous ont aidés dans la mesure de leurs forces. Nous leur disons au revoir. »

Le *Republicain d'Indre-et-Loire* meurt « avec la conviction que la République vivra et que le jour n'est pas loin où la liberté vraie, la liberté républicaine ressuscitera les journaux républicains contraints aujourd'hui à mourir. »

Les personnes qui voudraient souscrire aux courses de Saumur sont priées de se présenter, sans retard, soit chez M. Emile Proust, secrétaire de la Société, rue de Bordeaux, soit chez le concierge de la Mairie.

## Faits divers.

L'intérieur de la fonderie de l'arsenal de Toulon, transformé en vaste brasier, fumait encore, malgré la prodigieuse quantité d'eau qu'on avait lancé depuis quarante-huit heures.

Deux mille hommes, que l'on relevait de quatre en quatre heures, veillaient jour et nuit et manœvraient les pompes.

Aujourd'hui, les appréciations vont leur train à toute vapeur.

Les partisans des combustions spontanées n'osent plus rien dire; on est arrivé au système des diffamations passionnées.

Dans les classes populaires, on prétend que c'est une liquidation de comptes embrouillés.

Et les gens qui ont la prétention d'être sérieux accusent les agents de l'Internationale.

La vérité est : que le feu a éclaté instantanément sur trois points assez distants les uns des autres, il a eu tout le temps de couvrir, et il a flambé en éclairant la ville et le port d'une lueur sinistre sans attirer l'attention de ceux qui étaient chargés de la surveillance de l'arsenal.

On se livre maintenant à des calculs exagérés sur l'importance du sinistre.

Sous le rapport du monument, la perte est irréparable comme valeur matérielle, 4,500,000 fr. de chanvres et matières ouvragées ont été anéantis.

Quant à l'outillage, c'est une perte qu'il est impossible d'évaluer; on ne pourra le remplacer qu'en dépensant des sommes folles.

\*\*

1873 sera certainement l'année du siècle où il y aura eu le plus de chauves-souris.

Jamais, de temps immémorial, on n'en avait tant vu à Paris. Un allumeur de gaz disait hier à l'un de nos amis que chaque soir il en tue plus de TRENTE, qui viennent voler autour des candélabres du boulevard Monceaux.

Le grand quartier général des chauves-souris est l'hôtel de ville. Elles sont là des milliers qui ont élu domicile dans les décombres, en compagnie de phalènes monstrueuses. Jamais on ne leur donne la chasse, de sorte qu'elles y croissent et multiplient en paix.

## Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas, le 1<sup>er</sup> août, midi :

« La nomination de M. le baron de Montgasson, actuellement premier secrétaire d'ambassade à Berlin, au poste de premier secrétaire d'ambassade à Saint-Petersbourg, en remplacement de M. le baron Bartholdi, nommé premier secrétaire à Londres, où il remplace M. Gavard, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères, est confirmée.

» Le *Journal officiel* publiera incessamment la nomination d'un ou deux préfets, de quelques sous-préfets et secrétaires-généraux. Le poste qui doit être donné à M. Pascal n'est pas encore définitivement arrêté, mais il est certain qu'une des grandes préfectures lui sera offerte. On dément formellement qu'il soit question de déplacer M. de Chambon, préfet de Seine-et-Oise.

» Les ratifications des traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique seront échangées à Versailles dès les premiers jours de la semaine prochaine.

» La réception d'hier, à l'hôtel de la Présidence, a été très-brillante; il y avait plu-



seurs députés et de nombreux généraux. On y remarquait notamment deux chefs arabes revêtus d'un riche costume national et décorés de la Légion d'Honneur. Ces deux chefs, de passage à Paris, se rendent à l'Exposition de Vienne. »

On mande de Pau, 31 juillet (source carliste) :

« On rapporte ici que Don Carlos serait à Estella où il aurait pris la forteresse, qui avait résisté jusqu'à présent. Toute la garnison s'est rendue. »

### Bibliographie.

A cette époque de l'année particulièrement consacrée aux voyages, nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur rappelant la **Collection des Guides-Joanne**. L'éloge de cette collection, qui se trouve dans toutes les mains, n'est plus à faire. Non-seulement elle a le mérite d'une rédaction irréprochable au point de vue historique, géographique, artistique et pittoresque, mais elle offre en outre l'inappréciable avantage d'être remaniée chaque année, et de tenir le voyageur au courant de ces renseignements pratiques qui ont une si grande importance pour lui. Dans la collection des **Guides-Diamant**, qui a été une innovation si heureuse et qui dès le premier jour a obtenu un si grand succès, nous signalerons parmi les derniers parus, le **Guide de Paris à Vienne**, par M. Paul Joanne, indispensable à tous ceux qui vont visiter l'exposition de Vienne, et le **Guide de la France**, qui renferme un abrégé des dix volumes de l'**Itinéraire général de la France**. Dans la

grande collection il faut citer le **Guide en Orient** du docteur Isambert, ouvrage d'une importance capitale, et qui, tout en restant dans la forme d'un guide du voyageur, est en même temps une histoire pittoresque et archéologique de l'Orient.

Pour les articles non signés: P. GODET.

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 25<sup>e</sup> fascicule, DÉC à DEF est en vente.

Sous ce titre collectif: **LE PROCÈS DES CÉSARS**, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

- Auguste, sa famille et ses amis (4<sup>e</sup> édition);
- Le Sang de Germanicus (3<sup>e</sup> édition);
- Tibère et l'héritage d'Auguste (3<sup>e</sup> édition);
- Titus et sa dynastie (2<sup>e</sup> édition).

**LE PROCÈS DES CÉSARS**, intenté par M. Beulé, est la condamnation du Césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV<sup>e</sup> de sa remarquable **Histoire de la Restauration**. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I<sup>er</sup>, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écrasera le gouvernement de la Restauration.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, cite :

### REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce **Revalescière** de Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La **Revalescière** a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serriment de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalescière** qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La **Revalescière chocolatée** rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

### LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> AOÛT 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	56	55	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	770	»	3 75	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	447	50	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	82	»	»	Soc. gen. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	845	»	»	Crédit Mobilier	395	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	362	50	3 75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	842	50	5				
Emprunt 1872	91	62	»	Est, jouissance nov.	350	»	»				
— libéré	90	72	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	507	50	1 25				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	21	»	Midi, jouissance juillet.	862	50	2 50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	425	»	»	Nord, jouissance juillet.	992	50	2 50				
— 1865, 4 %	447	50	»	Orléans, jouissance octobre.	872	50	»				
— 1869, 3 % t. payé.	283	»	2 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	922	50	2 50				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246	25	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4210	»	15	Compagnie parisienne du Gaz.	687	50	5				
Comptoir d'escompte, j. aodt.	160	»	7 50	Société Immobilière, j. janv.	13	50	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	447	50	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372	50	»								

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 23 Août 1873,

En l'étude de M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers,

### FOURS A CHAUX

Grande exploitation, — trois fours, — carrières de calcaire inépuisables, — matériel complet : machine à vapeur, chemin de fer, etc.

Dix kilomètres d'Angers.

### GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ

De 63 hectares,

Habité par l'exploitant.

Réserve, — fermes, — pièce d'eau, etc. On adjugera par lots. (311)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaupaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

### A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, avec jardin, près le pont Napoléon. S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un colporteur ou à un marchand grametier. S'adresser au bureau du journal.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

### AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale,

OLVIER.

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, à Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### COLLE BLANCHE LIQUIDE.

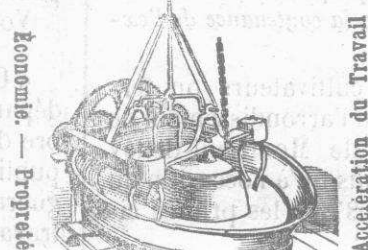
Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le bége, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, rue du Portail-Louis. (107)

### PÉTRIN MÉCANIQUE

(système breveté s. g. d. g.)



J.-C. TRIAUT, boulanger, fabricant, rue des Faures, 55. — Bordeaux.

LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. — Pour les départements 4 fr.

Le 1<sup>er</sup> septembre, AU MANS, Hôtel de France, commenceront les leçons de diction à l'usage des

### BÈGUES

Professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Déjà dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelie. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boissot; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeanneau, 57, rue Beaupaire. (253)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.